

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM062/2023

**OBJET :** Règlementation de la circulation et du stationnement  
Sondages géotechniques réseau assainissement  
Avenue Emile Evellier et rue Finale en Emilie

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société ECR ENVIRONNEMENT en date du 13 avril 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris des sondages géotechniques sur l'avenue Emile Evellier et la rue Finale en Emilie ;

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** Entre le mardi 02 mai et le vendredi 12 mai 2023, la circulation sera réduite durant une journée, sur l'avenue Emile Evellier et la rue Finale en Emilie.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera régulée manuellement avec alternat et limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Acte publié le**

**20 AVR. 2023**

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la société ECR ENVIRONNEMENT, 11 avenue Gaspard Monge, 69720 SAINT-BONNET-DE-MURE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 18 avril 2023

LE MAIRE : Bernard ROMIER

